

# AUTORISATIONS PERMANENTES DE SORTIES

## 2021/2022

Internat du Lycée Chanzy

Je soussigné(e) M. Mme : .....

Responsable légal de l'élève : Nom :.....Prénom :.....

### ✓ **AUTORISATION D'ABSENCE PERMANENTE LA NUIT**

(Pour une absence occasionnelle, un justificatif écrit préalable devra être transmis aux CPE)

Nous autorisons / nous n'autorisons pas (*rayez la mention inutile*)

notre enfant à s'absenter de l'internat dans la semaine (de la fin des cours de l'après-midi au lendemain matin, heure de reprise des cours).

- nuit du lundi au mardi
- nuit du mardi au mercredi
- nuit du mercredi au jeudi
- nuit du jeudi au vendredi

(Cocher la ou les nuit(s) correspondante(s) à votre situation)

**Attention** : Aucun contrôle de présence ne sera effectué les soirs cochés :  
Veuillez prévenir la vie scolaire en cas de présence exceptionnelle. Les rentrées tardives sont possibles dans la limite d'un horaire de retour raisonnable, et jamais au-delà de 22h00, sauf cas de figure exceptionnel.

### ✓ **AUTORISATION DE SORTIE POUR ACTIVITES**

Nous autorisons / nous n'autorisons pas (*rayez la mention inutile*)

notre enfant à participer à toute sortie à caractère culturel ou sportif (exposition, musée, théâtre, cinéma, bowling, patinoire... ) organisée sous la responsabilité des équipes éducatives du lycée Chanzy.

**NB** : Certaines sorties seront en tout ou partie prise en charge par la Maison Des Lycéens si votre enfant y a cotisé.

Signature de l'élève

Signature du (des) responsable(s)